

Expansion des exportations—Loi

s'accumulent. Les citoyens ordinaires peuvent nous reprocher à juste titre de ne pas avoir établi un système, un mécanisme pour protéger leur argent. Pour chaque dollar qu'un simple citoyen ne peut pas dépenser à sa guise, le gouvernement a en main un dollar qu'il peut dépenser comme bon lui semble, aux dépens du travail, des efforts et de la sueur des citoyens ordinaires. Je m'oppose à ce principe.

Si l'on permettait aux citoyens ordinaires de prendre des millions et des millions de décisions personnelles sur la façon de dépenser leur argent, on obtiendrait un bien meilleur résultat qu'en leur prenant cet argent par le biais de la fiscalité et en permettant à une poignée d'hommes et de femmes, peu importe leur allégeance politique, de le dépenser. Nous avons tort de croire que l'exécutif peut prendre de meilleures décisions que les citoyens ordinaires. Si nous continuons sur notre lancée, nous reviendrons à l'époque qui a précédé les années 1750 où régnait le capitalisme d'État sous forme de monarchie, le monarque étant entouré d'un groupe de conseillers étroitement liés. Nous revenons à ce système. Il est de notre devoir de nous opposer à cette tendance, tout comme ceux qui, dans les années 1700, se sont battus et ont sacrifié leur vie pour avoir le droit de prendre leurs décisions eux-mêmes, ce qui est évidemment surtout le droit à la propriété.

Il n'y a pas seulement le problème de la responsabilité financière mais il y a aussi la question de la liberté d'information et le rôle légitime du Parlement par rapport à celui de la bureaucratie. Le projet de loi à l'étude montre une fois de plus que bien des projets de loi arrivent au Parlement par la filière bureaucratique. Nous savons tous comment une idée sur une initiative à prendre progresse dans la bureaucratie. Il existe un immense tableau faisant voir les ministères par lesquels chaque projet de loi doit passer, avec des flèches allant dans tous les sens: ministère de l'Industrie et du Commerce, ministère des Affaires extérieures, ministère des Finances ou Conseil du Trésor. Les flèches sont à double sens, pour indiquer qu'il y a un dialogue. Mais dans le coin supérieur droit du tableau, il y a un tout petit encadré portant le mot «Parlement». Une flèche y arrive, et une autre en sort. Et la mission de l'exécutif consiste à faire adopter ces projets par le Parlement sans amendement. Voilà ce contre quoi nous nous élevons.

J'estime que les ministériels devraient envisager cela d'une autre façon eux aussi. Quand un projet de loi nous arrive non pas de l'un d'entre nous parlementaires mais de l'administration, alors il faut contrôler cette administration qui prolifère de plus en plus. Elle est composée de personnes charmantes sur le plan individuel mais qui, collectivement, se sont arrogées un pouvoir qui prend le pas sur celui du Parlement. Je dirai même que les ministériels de l'arrière-ban devraient jouer un rôle beaucoup plus critique dans l'étude des projets de loi que nous examinons. De celui-ci par exemple.

Il y a deux ans, le député de Calgary-Sud (M. Thomson) a présenté trois amendements qui auraient rendu le projet de loi acceptable. C'est un peu comme la corbeille constitutionnelle que le gouvernement aurait pu avoir avant Noël, l'année où il l'avait présentée, s'il avait accepté un unique amendement. Mais comme il ne l'a pas voulu, nous nous sommes battus pendant des mois et des mois, en semant énormément de division dans le pays. Ces trois amendements étaient raisonnables en eux-mêmes. Et il y a deux ans que ce projet de loi pourrait être en application.

Quels étaient ces amendements? Le premier, bien sûr, demandait qu'il y ait plus de personnes du secteur privé au conseil d'administration, plutôt que des fonctionnaires désignés par l'exécutif ou le cabinet. Le deuxième concernait la transparence financière, et en particulier les subventions accordées au titre des taux d'intérêt. La raison pour laquelle il faudrait que cela soit dévoilé, c'est que chaque fois qu'un élément d'un secteur est subventionné, nous nous trouvons en réalité à remettre à plus tard un problème qui finit par refaire surface et qu'il faut régler. Mais, alors, la gravité du problème a été multipliée par dix, et c'est devenu tragique. Mieux vaut s'occuper des choses tout au début. Pourquoi n'avons-nous pas ces renseignements devant nous, pour pouvoir nous occuper de la chose, et que tout se passe au vu et au su de tout le monde? Alors il n'y aurait pas de folles décisions financières prises en catimini. Et, évidemment, le troisième amendement demandait que les engagements ou affectations majeurs de la SEE soient soumis au Parlement. Ma thèse initiale était que les députés pris isolément avaient pour rôle premier celui de cerbères financiers. D'après cet axiome, cet amendement était on ne peut plus raisonnable.

Si le gouvernement avait accepté les amendements du député de Calgary-Sud, le projet de loi serait déjà adopté depuis deux ans, et nous aurions eu plus de temps pour consacrer notre énergie et notre travail de députés à quelque autre des grands problèmes du pays, au lieu de nous battre pour les principes de la responsabilité financière, du droit à l'information et du respect du rôle du Parlement. Pendant que nous luttons pour ce en quoi nous croyons et pendant que le gouvernement continue de lutter pour maintenir la population dans l'ignorance et pour pouvoir administrer par décrets, sans en référer à la Chambre, la nation s'effondre littéralement. Nous palabrons ici alors que le Canada connaît la catastrophe.

• (1700)

Il suffirait de modifier le Règlement de la Chambre pour que des votes contre le gouvernement, dans le cas de projets de loi ordinaires, n'entraînent pas nécessairement la chute du gouvernement et le déclenchement d'élections. Nous avons souvent soutenu à la Chambre qu'on ne pouvait parler de vote de défiance que dans le cas du budget, du discours du trône et de projets de loi essentiels. Quand il s'agit de projets de loi visant à modifier, par exemple, les lois relatives à la Société pour l'expansion des exportations ou à la Société du crédit agricole, projets de loi venant pour la plupart de la bureaucratie, les députés de l'arrière-ban des deux côtés de la Chambre devraient être en mesure d'étudier ces mesures d'un œil critique à la Chambre et en comité. Ces mesures pourraient, le cas échéant, être ainsi rejetées et le ministre en cause n'aurait plus alors qu'à reformuler son projet de loi. Nous pourrions agir ainsi. La vie du gouvernement n'a pas à se jouer sur des projets de loi ordinaires, surtout au XX^e siècle, alors que la législation est beaucoup plus importante puisqu'il existe littéralement des milliers de lois.

Pendant que nous palabrons, le pays s'effondre. Comme le député de York-Peel (M. Stevens) l'a dit, l'ensemble de nos échanges commerciaux est tombé de 5 p. 100 à 3 p. 100. Dans le cas des produits manufacturés, cette proportion est passée de 4 à 2 p. 100. Si la proportion était demeurée de 5 et 4 p. 100 respectivement, nous aurions deux fois moins de chômeurs. Imaginez les sommes qui pourraient être épargnées au titre de